

1
(N° 283.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 31 MAI 1836.

www

RAPPORT fait par M. D.-J. LE JEUNE, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la requête du sieur Charles-Adolphe-César Blondel.

MESSIEURS,

Par pétition en date du 5 septembre 1835, le sieur Charles-Adolphe-César Blondel demande la naturalisation ordinaire.

La pétition contient les renseignemens suivans :

Le sieur Blondel est né à Arras, le 8 juillet 1800; il est entré, comme maître d'étude, à l'athénée de Bruges, en 1818; après y avoir occupé successivement différentes chaires, il a été nommé professeur de rhétorique, le 29 septembre 1826; il a prêté serment de fidélité au Roi et à la Constitution du peuple Belge, et a perdu par cet acte sa qualité de Français; il a satisfait en Belgique aux lois sur la milice nationale; le grade de docteur en philosophie et en lettres lui a été conféré à l'université de Louvain; il invoque ses longs services rendus à la jeunesse du pays.

Il résulte des pièces jointes au dossier, que les faits exposés par le sieur Blondel, à l'appui de sa demande, sont exacts; qu'il a su mériter l'estime publique; que sa conduite tant privée que politique est à l'abri de tout reproche; qu'il a rendu des services au pays et donné des preuves de dévouement à la cause de sa patrie adoptive.

Le Rapporteur,
D.-J. LE JEUNE.

Le Président,
ISIDORE FALLON.
